Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état inscrit au tableau de l'Ordre de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

« A.G.I.L.» Association Pour la Gestion Interplie Lorraine

SIEGE SOCIAL: MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET: 518 602 966 00013

CODE APE: 82.11Z

_ * _

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS ET RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état inscrit au tableau de l'Ordre de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

« A.G.I.L.»

Association Pour la Gestion Interplie Lorraine

<u>SIEGE SOCIAL</u>: **M**AISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET: 518 602 966 00013

CODE APE: 82.11Z

_ * _

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par de votre Assemblée Générale, je vous présente le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur ...

- LE CONTROLE DES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION « A.G.I.L. ASSOCIATION POUR LA GESTION INTERPLIE LORRAINE. » TELS QU'ILS SONT JOINTS AU PRESENT RAPPORT;
 - LA JUSTIFICATION DE MES APPRECIATIONS ;
 - LES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.....

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

J'ai effectué mon Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un Audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen de tout autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, REGULIERS et SINCERES et donnent une image fidèle du Résultat des opérations de l'Exercice écoulé ainsi que de la Situation Financière et du Patrimoine de l'Association à la fin de cet Exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS:

En application des dispositions de l'Article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

.....

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES:

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux Vérifications Spécifiques prévues par la Loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la Sincérité et la Concordance avec les Comptes Annuels des informations données dans le Rapport de Gestion de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la Situation Financière et les Comptes Annuels de l'exercice.

Fait a NANCY

le 6 juin 2014

Patrick FRESSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE

REGIONALE DE NANCY

BILAN ACTIF

A CONTE			Exercice N 31/12/2013 12		Exercice N-1 31/12/2012 12	Ecart N / N	-1
	ACTIF		Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
- 6	Capital souscrit non appelé (I)						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de développement Concessions, Brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
AC	Participations mises en équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL II						
	TOTALI						
ANT	STOCKS ET EN COURS Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
15	Avances et acomptes versés sur commandes	117 700		117 700	124 700	7 000-	5.61-
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES (3) Clients et Comptes rattachés Autres créances Capital souscrit - appelé, non versé	11 178 614	ł	11 178 614	8 046 458	3 132 156	38.93
	Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	38 064 140		38 064 140	1 287	38 064 1 147-	89.12-
s de ation	TOTAL III	11 334 518	3	11 334 518	8 172 444	3 162 073	38.69
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 334 51	3	11 334 518	8 172 444	3 162 073	38.69

BILAN PASSIF

	DACCIE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N	
	PASSIF	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	11 141 16 621	11 141	11 141 5 481	49.20
	TOTAL I	27 762	11 141	16 621	149.20
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL II				Sign
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL III	6 458 6 4 58		6 458 6 458	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses Avances et acomptes reçus sur commandes en cours DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	915 142 162 317	657 970 191 694	257 172 29 377-	39.09 - 15.33
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	10 222 839	7 311 640	2 911 199	39.82
de	Produits constatés d'avance (1)				
Comptes de Régularisation	TOTAL IV	11 300 298	8 161 304	3 138 994	38.46
Co	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 334 518	8 172 444	3 162 073	38.69

COMPTE DE RESULTAT

		rcice N 31/12/2		Exercice N-1	Ecart N/N	
	France	Exportation	Total	31/12/2012 12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens Production vendue de Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		L ogical Control				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortiss Autres produits	ements), transf	erts de charges	300 174	235 046	65 128	27.71
TOTAL DES PRODUITS	D'EXPLOITA	TION (I)	300 174	235 046	65 128	27.71
CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisio Variation de stock (matières premières et autres a Autres achats et charges externes * Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales	nnements pprovisionneme	ents)	260 174	204 503	55 671	27.2
Dotations aux amortissements et dépréciations Sur immobilisations : dotations aux amorti Sur immobilisations : dotations aux dépréc Sur actif circulant : dotations aux déprécian Dotations aux provisions Autres charges	iations tions		6 458	204 502	6 458 62 129	30.3
TOTAL DES CHARGES	D'EXPLOITA	TION (II)	266 632	204 503	62 129	30.3
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			33 542	30 543	2 999	9.8
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIO	ONS FAITES I	EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					Щ	

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N	
	31/12/2013 12	31/12/2012 12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
TRODUITS PHANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V				
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	16 921	19 402	2 482-	12.79
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	16 921	19 402	2 482-	12.79
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	16 921-	19 402-	2 482	12.79
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	16 621	11 141	5 481	49.20
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
De la itempo de continue de continue		9		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
		CONTRACTOR CONTRACTOR	Burgleton (MS)	
TOTAL VII		(Maria)		2 15
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Character and less sur enérgtions de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	300 174	235 046	65 128	27.7
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	283 553	223 906	59 647	26.6
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	16 621	11 141	5 481	49.2

ANNEXE

SOMMAIRE

- RECLES	ET METH	ODES	COMPT	ABLES
----------	---------	------	-------	-------

Principes et conventions générales	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des échéances des créances et des dettes	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

L'activité de l'association est retranscrite à travers une comptabilisation des opérations dans des comptes 467.

Les comptes 467xxx reprennent les montants alloués par année par la convention relative à la désignation d'un organisme gestionnaire d'une subvention globale du Fonds Social Européen .

Le montant prévisionnel maximal est fixéau 31/12/2013 à 11 075 000.00 euros suite à la signature d'un nouvel avenant en date du 04/02/2013.

Au 31/12/2013, le montant encaissé est de 5 573 837.00 euros.

Les comptes 4671xxx reprennent les montants de cette subvention ventilés par PLIE :

- PLIE du Grand Nancy et du Lunévillois à travers la Maison de l'Emploi du Grand Nancy : MDE
- PLIE Terres de Lorraine à travers la Maison de l' Entreprise , de l'Emploi et la Formation : MEEF
- PLIE du Val de Lorraine à travers la Maion Territoriale pour l'Emploi et la Formation : MTEF

Les comptes 4671xxx reprennent également le montant de la subvention versée à l'association AGIL pour son budget de fonctionnement .

Le solde du compte 4672 représente le solde des subventions signées par l'association AGIL et les différents organismes dont les opérations s'inscrivent dans le cadre du programme "Compétitivité régionale et emploi de la région Lorraine" et non réglées au 31/12/2013.

L'association a mis en place un compte "Dailly" à la Caisse d'épargne assorti d'une autorisation de découvert de 1 700 000.00 euros au 31/12/13.

Dossier N° 091130 en Euros. YZICO

ANNEXE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers		11 178 614	11 178 614	
Charges constatées d'avance		140	140	
-	TOTAL	11 178 754	11 178 754	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	915 142	915 142		
Fournisseurs et comptes rattachés	162 317	162 317		
Autres dettes	10 222 839	10 222 839		
TOTAL	11 300 298	11 300 298		

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	5 879
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 143
Total	145 022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	140
Total	140

Dossier N° 091130 en Euros.

Patrick Fresse

Expert comptable diplômé par l'état inscrit au tableau de l'Ordre de la région Lorraine

Commissaire aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

« A.G.I.L.»

Association Pour la Gestion Interplie Lorraine

SIEGE SOCIAL : MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION

VAL DE LORRAINE (MTEF)

SQUARE EUGENE HERZOG - 54390 FROUARD

CODE SIRET: 518 602 966 00013

CODE APE: 82.11Z

- * -

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bienfondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la Doctrine Professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

.....

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

I - OPERATIONS REALISEES AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY « M.D.E.G.N.L. »

Dont le Siège Social est sis : 88 avenue du XXème corps - 54000 NANCY

Personne concernée :

Monsieur Laurent HENART

Administrateur de votre Association Président de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy

I - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

§ 98.529,22 €uros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

II - COLLABORATION FINANCIERE:

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2013, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2013, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

§ 24.320,00 €uros

comptabilisé en « produit d'exploitation ».

III - <u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MATERIEL ET DE MOYENS SANS BUT LUCRATIF</u> :

En complément de la convention de partenariat signée en date du 1^{er} avril 2010 avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, il a été conclu une nouvelle convention en date du 6 décembre 2012.

Dans le cadre de son activité de mutualisation des tâches Inter-PLIE, l'Association AGIL a la nécessité d'être hébergée et doit disposer de matériel et moyens pour son fonctionnement.

Ces moyens ont été mis à sa disposition par la M.D.EG.N.L., au titre de 2013 et ce pour un montant de...

§ 11.772.32 €uros

facturé à l'Euro-l'Euro comptabilisé en charges d'exploitation et ventilé par nature des dépenses.

II - OPERATIONS REALISEES AVEC LA MAISON TERRITORIALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DU VAL DE LORRAINE - « M.T.E.F. »

Dont le Siège Social est sis : 6 square Herzog - Ban la Dame - 54390 FROUARD

Personne concernée :

Monsieur Jacques FLORENTIN

Président de votre Association

Président de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du

Val de Lorraine

I - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

II - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2013 de mise à disposition de matériel et de moyens.

III - COLLABORATION FINANCIERE:

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2013, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010.

Pour l'année 2013, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

.../...

.../...

III - OPERATIONS REALISEES AVEC LA MAISON DE L'ENTREPRISE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION EN PAYS TERRES DE LORRAINE - « M.E.E.F »

Dont le Siège Social est sis : 240 rue de Cumène - 54230 NEUVES MAISONS

Personne concernée :

Monsieur Hervé TILLARD

Administrateur de votre Association Président de la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la

Formation en Pays Terres de Lorraine

I - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL :

Conformément à la convention de partenariat conclu le 1^{er} août 2010 entre l'A.G.I.L. et la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en Pays Terres de Lorraine (M.E.E.F.) et suivant convention de mise à disposition sans but lucratif signé également le 1^{er} août 2010, il vous a été facturé pour l'exercice 2013 la mise à disposition de personnel pour un montant de

§ 49.071,41 €uros

comptabilisé en « charges d'exploitation ».

II - MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Conformément à la convention de partenariat rappelé ci-avant, il ne vous a pas été facturé pour l'exercice 2013 de mise à disposition de matériel et de moyens.

III - COLLABORATION FINANCIERE:

En application du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2011, l'adhésion des Maisons de l'Emploi auprès de l'Association A.G.I.L. dans le cadre de leur collaboration financière, s'est poursuivie en 2013, afin d'assurer le financement des charges financières générées par les besoins en fonds de roulement de votre Association.

La cotisation annuelle est réalisée par membre adhérent et au prorata des enveloppes FSE accordées par les dispositifs (sous la mesure 312) dans la convention de subventions globale qui lie l'AGIL à l'Etat datée du 28 juin 2010. Pour l'année 2013, l'appel de fonds s'est élevé à un montant de...

\$ 7.880,00 €uros comptabilisé en « produit d'exploitation ».

Fait à NANCY

Le 6 juin 2014

Patrick FRESSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE

REGIONALE DE NANCY